

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2015 - 9 h 00 – Point 3 -



Délibération n° 1

L'an deux mille quinze, le onze décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2^{ème} étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 07-12-2015

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absente excusée : Mme Annie HUGUES (procuration à Mme Annie PONSON).

Mme Annie PONSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Intercommunalité

Jean-Jacques Ferrero, adjoint, rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit pour notre commune, une fusion des actuelles comcom du Serrois, des Baronnies et de la vallée de l'Oule.

Il propose la délibération suivante :

Considérant

- Que ce projet de création de la comcom Centre Buëch ne correspond pas aux aspirations prioritaires des communes membres
- Que les communes du Sud Buëch ont démontré depuis de nombreuses années leur volonté et leur capacité à travailler ensemble au travers notamment de plusieurs syndicats mixtes
- Que les bassins de vie de ces communes du Sud Buëch sont Laragne et Serres
- Que de nombreux services publics sont partagés entre ces deux communes (gendarmeries, finances publiques, collèges)
- Qu'un aménagement du territoire cohérent et correspondant au bassin de vie passe par la création d'une comcom du Sud Buëch regroupant les comcom du Laragnais, de Ribiers Val de Méouge, des Baronnies, du Serrois et de la vallée de l'Oule

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote pour la création d'une nouvelle comcom du sud Buëch dont le nom comprendrait l'appellation « Baronnies », composée comme indiqué ci-dessus à l'exclusion du Sisteronais et par défaut accepte le projet de M. le Préfet au cas où cette proposition ne pourrait être retenue.

VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 14.12.2015

Reçu en Préfecture le : 16.12.2015

Publié le : 17.12.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2015 - 9 h 00 – Point 7 -

REÇU LE
17 DEC. 2015
336h
MAIRIE DE ROSANS

Délibération n° 2

L'an deux mille quinze, le onze décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2^{ème} étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 07-12-2015

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absente excusée : Mme Annie HUGUES (procuration à Mme Annie PONSON).

Mme Annie PONSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Budgets 2015

Pour finir l'exercice budgétaire, quelques réajustements sont nécessaires :

Crédits supplémentaires sur le budget principal :

Recette investissement

Article 1323 – subvention du département pour travaux de voirie communale opération 10198+ 13 000 €
Article 2315 – Opération 10198 – Voirie de la Rose – Travaux.....+ 13 000 €

Virements de crédits sur le budget principal :

Opération 10027 – Aide aux façades – article 20422 - 1 500 €
Opération 10049 – Maison de santé – article 2031..... - 18 000 €
Opération 10211 – Chaudière bois – article 2313 - 17 500 €
Total - 37 000 €

Opération 10005 – Ecole – article 2313 +18 000 €
Opération 10198 – Voirie de la Rose – article 2315..... + 19 000 €
Total + 37 000 €

Virement de crédits sur le budget de l'eau

Article 6371 chapitre 011 - redevance prélèvement versée aux agences de l'eau.....+ 3000 €
Article 023 chapitre 023 - virement à la section d'investissement- 3000 €

Crédits à réduire sur le budget de l'eau

Opération 021 virement de la section d'exploitation - 3000 €
Opération 10003 Assainissement à Baudon article 2315 - 3000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote pour ces crédits supplémentaires et virements de crédits.

VOTE : Pour : 12
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
16 DEC. 2015
Bureau du Courrier N°1

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 14.12.2015
Reçu en Préfecture le : 16.12.2015
Publié le : 17.12.2015

MAIRIE DE ROSANS
OLIVIER
Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2015 - 9 h 00 – Point 9 -

Délibération n° 3

L'an deux mille quinze, le onze décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2^{ème} étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 07-12-2015

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absente excusée : Mme Annie HUGUES (procuration à Mme Annie PONSON).

Mme Annie PONSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Indemnité de conseil et de budget pour le nouvel inspecteur des finances publiques à Laragne**

M. Alain-Patrick Pierre a fait un courrier indiquant que conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil et de budget au comptable du Trésor, une nouvelle délibération devait être prise à l'occasion d'un changement de Comptable. Ayant pris ses fonctions à Laragne le 1^{er} septembre 2015, il remercie de soumettre sa demande au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote pour attribuer à M. Alain-Patrick PIERRE l'indemnité de conseil et de budget.

VOTE : Pour : 12
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 14.12.2015

Reçu en Préfecture le : 16.12.2015

Publié le : 17.12.2015

